DOSSIER D'INSCRIPTION
DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2026-2027

Photo d'identité

LE PARTICIPANT :

Nom : …….. Prénom : …….. ☐ Garçon ☐ Fille
Date de naissance : ……/ ……. / ……..
Établissement scolaire 2026-2027..... Classe.....Non scolarisé ☐
Tel portable....

Adresse 1 ou réside l'enfant à l'année .....

Adresse 2 en cas de garde alternée☐ père ☐ mère .....

Situation de handicap ☐
Précisez.....

Disponibilités :
Hors vacances : Mercredi ☐ Samedi ☐
Vacances : Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

RESPONSABLE LEGAUX :

Nom et prénom …….. ☐ père ☐ mère
Tél ……
Adresse mail.....

Nom et prénom :…….. ☐ père ☐ mère
Tél : ……
Adresse mail.....

Autres personnes à joindre en cas d'urgence :.

…….. Tél :……

AUTORISATION PARENTALE (à remplir par le tuteur légal) :

Je soussigné(e), ……tuteur légal de……..

☐ atteste avoir pris connaissance :

- que la Mairie n'est pas employeur des participants. L'indemnité n'a pas équivalence de salaire.
- que mon enfant est couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile pour les conséquences des dommages que mon enfant pourrait causer à autrui, ET avoir souscrit à une assurance garantie individuelle accident pour les dommages corporels subis par l'enfant lui-même, qu'il y ait un responsable ou non. Si mon enfant est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

☐ et autorise :

- mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche » de la commune d'Auray dans les conditions définies au présent règlement.
- mon enfant à quitter seul le lieu de la mission à la fin de celle-ci ou m'engage à venir le chercher
- le tuteur de la mission à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.
- la Mairie d'Auray à utiliser les photographies et images vidéo représentant le demandeur dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures….).
- Le service jeunesse à contacter mon enfant via les réseaux sociaux pour l'informer de la mission.

Fait à …….. Le …….. 20

Signature des parents

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

REGLEMENT

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de la ville d'Auray du dispositif Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous seront confiées. Elle s'adresse aux jeunes alréens âgés de 15 et 17 ans révolus (du jour anniversaire des 15 ans à celui des 18 ans) **Lisez-là attentivement.**

Périodicité et déroulement de l'activité

✔ La Mission Argent de Poche se déroulera pendant les vacances scolaires, les mercredis les samedis pendant le temps scolaire sur une amplitude maximale de 3h. Le participant sera accueilli par un référent qui lui donnera les consignes pour effectuer la mission. La mission peut se faire dans un service municipal ou sur la voie publique. Le participant peut être amené à effectuer la mission en autonomie (Ex : Distribution de flyers dans les commerces de la ville).

Ponctualité

✔ **J'arrive à l'heure** au point de rendez-vous (de la mission ou de la navette).

✔ Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

✔ En cas d'indisponibilité, j'avertis le responsable du dispositif 72 heures avant le début de la mission. En cas d'intempéries, toute mission commencée sera rémunérée.

Réalisation des missions

✔ Les missions qui vous seront confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de votre responsabilité de vous présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.

✔ De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter vos bijoux.

✔ Étant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront à minima être placés sur silencieux.

✔ En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles vous serez affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.

✔ Durant la durée de la mission, vous vous engagez à respecter le protocole mis en place en lien avec la situation professionnelle.

Qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

✔ Vous vous engagez à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.

✔ Vous vous engagez à appliquer les consignes qui vous seront données par votre référent.

✔ Vous vous engagez à avoir un comportement adapté et une tenue correcte.

✔Vous vous engagez à prendre soin du matériel qui vous sera confié.

Sanctions appliquées pour non -respect d'un des points énoncés ci-dessus

✔ Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.

✔ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

✔ Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraînera le **versement d'une indemnisation pouvant atteindre jusqu'à 15 € / jour (5€/h). Cette gratification sera versée à la fin de la mission. Un attestation vous sera remis à la fin de la mission.**

✔ Le versement se fera aux ouvertures du service jeunesse auprès du régisseur d'avance.

J'atteste avoir pris connaissance du présent « règlement » et je m'engage à le respecter.

Fait à …… En deux exemplaires le ……../……../……..

Signature du responsable légal,
précédée de la mention
"Lu et approuvé"

Signature de Mme L'Adjointe à l'Éducation,
l'Enfance et la Jeunesse précédée de la mention
"Lu et approuvé"

Charlotte Le Corvaisier

Signature du jeunesse
précédé de la mention
"Lu et approuvé"